## Morbihan Hydro Énergies placée en redressement judiciaire

Le projet d'expérimentation de deux hydroliennes au large d'Arzon (Morbihan) est-il compromis ? Après les recours de différentes associations, la société qui porte le projet vient d'être placée en redressement judiciaire.



Le projet d'expérimentation de deux hydroliennes au large d'Arzon (Morbihan) est-il compromis ? Après les recours de différentes associations, la société qui porte le projet vient d'être placée en redressement judiciaire. | MORBIHAN ÉNERGIES <u>Ouest-France Lionel CABIOCH</u>. Publié le 30/11/2023 à 06h22

Newsletter Mon Budget

Chaque semaine, infos pratiques et conseils utiles pour vos dépenses du quotidien

Le projet d'expérimentation de deux hydroliennes au large d'<u>Arzon</u> (<u>Morbihan</u>) doit affronter une nouvelle tempête. <u>Après les recours de différentes associations</u>, qui redoutent des conséquences environnementales de telles installations en mer, voilà que <u>Morbihan Hydro</u> <u>Énergies</u> qui porte le projet a été placée en redressement judiciaire par le tribunal de <u>Quimper</u> (Finistère), le 17 novembre 2023.

La société réunit le syndicat départemental Morbihan Énergies et l'entreprise quimpéroise Sabella, spécialisée dans l'hydrolien (20 salariés). <u>Cette dernière a, elle aussi, été placée en redressement judiciaire pour une période de six mois</u>, le 20 octobre dernier et s'est donnée six mois pour trouver des solutions.

Le projet morbihannais prévoit une immersion des hydroliennes dans le courant de la Jument, à l'entrée du Golfe du Morbihan, pour une durée de trois ans, en 2024. <u>Il a reçu l'avis</u> favorable du préfet, le 2 janvier 2023, et ce malgré l'avis défavorable du commissaire

enquêteur. Mais fera-t-il les frais de la cessation de paiement de Morbihan Hydro Énergies ? Contacté, Gwenn Le Nay, président de Morbihan Énergies, n'a pas répondu à notre sollicitation.

UPPM revue de presse